



## Achat d'un GPS non conforme à l'annonce

Par **kristel3201**, le **10/11/2010** à **14:51**

Bonjour,

J'ai acheté il y a peu de temps un GPS sur leboncoin à un particulier désigné comme "GPS TOMTOM XL IQ a petit prix".

La transaction s'est bien passée, je lui ai envoyé le chèque, que la personne a encaissé avant de m'envoyer le GPS, je le reçois quelques jours plus tard, mais là, grande surprise: ce n'est pas le bon !

Je contacte donc la personne en lui expliquant qu'elle s'est trompée de GPS, qu'elle m'a vendue le GPS TOMTOM IQ normal et que ce n'est pas du tout le XL (qui est largement plus cher...). Je lui explique donc qu'elle s'est trompée et que puisque c'est le cas, que je veux bien garder le GPS qu'elle m'a envoyée (il fonctionne) mais qu'elle me doit de l'argent: en effet, elle m'a vendue le GPS TOMTOM IQ d'occasion au prix du neuf.

Après plusieurs jours de mails, elle m'annonce finalement que , je cite " bonjours je ne vous dois rien le gps ses le bon et vous me l'avez acheter a la final a soa valeur donc je ne rembourserai pas aurevoir et bonne journee "

Ma question est la suivante: comment puis-je me faire rembourser une partie du prix du GPS en sachant que j'ai gardé tous nos mails échangés, que je connais son nom et son adresse, mais qu'elle a supprimé l'annonce sur leboncoin ?

Merci d'avance pour le temps que vous consacrerez à m'aider,

Kristel.

Par **Claralea**, le **14/11/2010** à **21:40**

Bonsoir, tentez le bluff en lui envoyant une LRAR de mise en demeure dans laquelle vous lui dites avoir gardé tous les mails qui sont un debut de preuves, que vous lui avez acheté comme stipulé sur l'annonce une TOMTOM IQ XL et non un simple, que le prix que vous avez payé est celui d'un simple neuf alors qu'il est d'occasion et que vous souhaitez donc qu'elle vous rembourse X% de ce que vous lui avez versé, auquel cas vous saisirez le tribunal d'instance de son domicile. Vous lui proposez également que si elle refuse de vous rembourser un certain pourcentage, vous demandez la totalité de la somme payée contre retour de l'objet à ses frais. Rappelez lui que vous avez trace du cheque que vous lui avez fait et qu'elle s'est rendue coupable d'escroquerie en ne vous vendant pas l'objet convenu.

Par **Domil**, le **15/11/2010** à **00:38**

et s'il est malin, il répondra par une plainte pour tentative d'extorsion

Par **Claralea**, le **15/11/2010** à **06:54**

Vu qu'il est en tort, et que ce que j'avance est possible, il n'y a pas d'extorsion dès lors qu'il lui propose de lui retourner le gps pour être remboursé de cette vente mensongère  
Encore heureux qu'il nous reste des recours !

Par **Christophe MORHAN**, le **15/11/2010** à **07:31**

j'en resterai sur le terrain civil, la vente pourrait être résiliée ou l'acheteur pourrait obtenir une indemnisation pour non respect l'obligation de délivrance d'une chose conforme aux termes du contrat (articles 1603 et 1604 du code civil).

je pense que le montant du litige est inférieur à 4000 €, donc compétence du juge de proximité.

Par **kristel3201**, le **15/11/2010** à **07:46**

Bonjour,

Je vous remercie à tous de m'avoir répondu.

Je vais essayer la solution de Claralea.

Je vous tiens au courant,

Kristel.